

**Maître d'ouvrage : CdC Côte Landes Nature (40)**

**Mission : Élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi)**

**Equipe : METROPOLIS, territoires (mandataire) / CHARLOT, paysagiste / ZW/A, architecte / Théma, environnement**

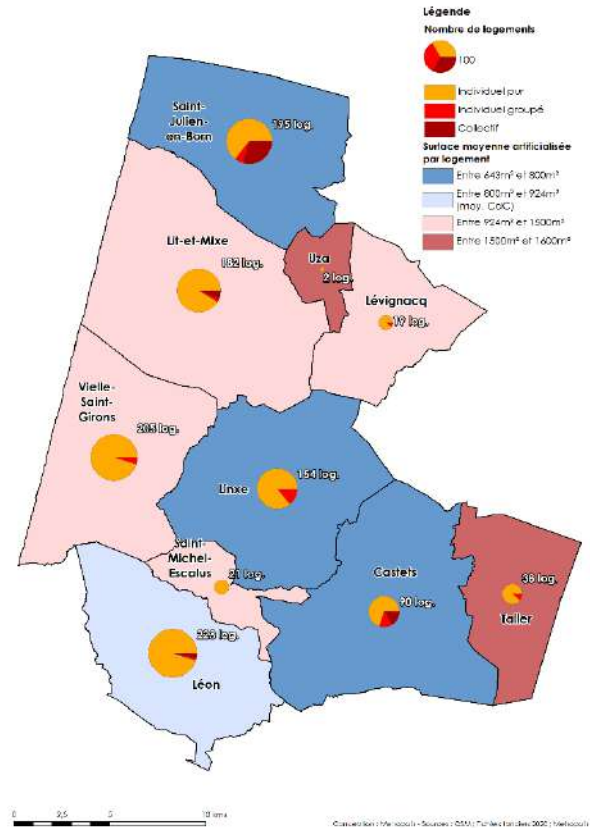
**Calendrier : 2022 / en cours**

S'appuyant sur un SCoT déjà approuvé sur son seul périmètre, et sur un diagnostic déjà réalisé, la démarche concerne les 10 communes de l'intercommunalité, représentant près de 12 000 habitants en 2018.

Alors que le territoire est entièrement couvert par des documents d'urbanisme mais de nature (Carte Communale, PLU) et de générations différentes, il s'agit de définir une stratégie de développement cohérente avec le SCoT, SRADDET et la mise en œuvre de la loi Littoral. Ce travail s'effectue dans un contexte de très forte pression foncière qui amène le territoire à être fort consommateur d'espaces pour une production de logements majoritairement tournée vers le résidentiel secondaire.

S'appuyant à la fois sur le passage de l'autoroute A63 (autour de Castets), un contexte « nature » de qualité, mais aussi la présence d'activités industrielles et logistiques d'ampleur, il s'agit de favoriser l'émergence d'un projet permettant de « fixer » une population active sur le territoire.

Cette démarche constitue dans ce cadre l'opportunité de définir une stratégie sur le volet « habitat » et la Communauté de Communes réalise un premier Programme Local de l'Habitat (PLH) qui doit permettre d'assurer la cohérence entre les objectifs de long terme du SCoT et la traduction réglementaire adéquate à court terme dans le PLUi.



**Projet d'Aménagement et de Développement Durables**  
 Plan Local d'Urbanisme Intercommunal de Côte Landes Nature

